

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat
04.13.31.37.58

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 MARS 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA**

OBJET : OPH 13 Habitat : aide à l'acquisition-amélioration de 8 logements locatifs sociaux dans le cadre du P.N.R.Q.A.D du centre ancien de Marignane.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée au logement, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Par délibération n° 162 du 04 novembre 2011, la commission permanente a approuvé la participation départementale à la mise en œuvre du Programme National de Rénovation des Quartiers Anciens Dégradés (P.N.R.Q.A.D) du centre ancien de Marignane et autorisé la signature de la convention pluriannuelle associée.

Le 16 décembre 2016, la commission permanente par délibération n° 125, a approuvé l'avenant n° 1 à la convention susvisée, représentant une participation départementale globale révisée de 13.805.712 €

Dans le cadre du PNRQAD, l'Office Public de l'Habitat (OPH) « 13 Habitat » domicilié 80 rue Albe CS 40238 13248 Marseille Cedex 04, sollicite l'octroi d'une subvention de 240 000 € pour l'acquisition-amélioration de 8 logements locatifs sociaux sur le site de l'ancienne caserne de la gendarmerie, pour un budget prévisionnel TTC de 1 600 000 €

Vous trouverez les caractéristiques techniques et financières de cette opération en annexes I et II.

L'opération ayant été approuvée mais non chiffrée au titre de la convention PNRQAD et de son avenant n°1, il est proposé de la financer sur les crédits de droit commun en faveur de la construction et la réhabilitation de logements locatifs sociaux. Elle fera l'objet d'une inscription dans le cadre de l'avenant n°2 de clôture du PNRQAD en cours de finalisation.

Compte tenu de ce qui précède, il vous est proposé de :

- donner votre accord à l'octroi à l'OPH 13 Habitat d'une subvention de 240.000 € destinée à accompagner l'acquisition-amélioration de 8 logements locatifs sociaux sur le site de l'ancienne caserne de gendarmerie à Marignane, pour un coût prévisionnel TTC de 1.600.000 €;
- m'autoriser à signer la convention de mise en œuvre de cette aide et de réservation de 3 logements sur l'opération.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL